



حركة
النهضة

حرية . عدالة . تنمية

LE PROGRAMME DU MOUVEMENT ENNAHDHA

حركة
(DOCUMENT RESUME)
النهضة

حرية . عدالة . تنمية

**POUR UNE TUNISIE DE LA
LIBERTE, DE LA JUSTICE ET DU
DEVELOPPEMENT**



حركة
النهضة

حسرية . عدالة . تنمية



Au nom de Dieu Clément et Miséricordieux

حركة
النهضة

حسرية . عدالة . تنمية

INTRODUCTION

DES OBJECTIFS A NOTRE PORTEE

Le programme du mouvement Ennahdha s'inscrit dans le processus de la renaissance politique, économique, sociale et culturelle de la Tunisie

Les fondements de notre programme sont :

- La Tunisie est un État libre et indépendant : Sa religion est l'islam, sa langue l'arabe, son régime la république et sa priorité la concrétisation des objectifs de la révolution.
- L'islam constitue un référentiel fondamental et modéré qui est en interaction, par le biais de l'effort d'interprétation et d'application (ijtihad), avec toute expérience humaine dont l'utilité est avérée.
- L'arabe est perçue comme étant une langue et une culture qui est ouverte sur toutes les langues vivantes et notamment celles qui embrassent les sciences modernes.
- Le régime républicain, meilleur garant de la démocratie, de la répartition équitable des richesses, du droit à la dignité humaine, du respect des principes des droits de l'Homme et du droit de la femme à l'égalité, à l'éducation, au travail et à la participation à la vie publique.

UN REGIME POLITIQUE DEMOCRATIQUE

Nous proposons aux Tunisiens la mise en place d'un système politique qui extirpe les racines de la dictature qui a longtemps envenimé notre sphère politique et réduit le rôle de l'État à protéger la corruption et à réprimer les libertés.

Nous croyons que le régime parlementaire est le garant des libertés publiques et individuelles, de l'indépendance de la justice, de la liberté de la presse, de l'alternance politique à travers à la fois une répartition équilibrée et dynamique des pouvoirs entre les différentes institutions de l'État et des élections multipartites libres. C'est aussi le garant de la vivacité et de l'autonomie de la société civile, ainsi que du développement global touchant toutes les régions du pays et toutes les catégories du peuple.

DEVELOPPEMENT SOCIO- ECONOMIQUE GLOBAL

Notre programme vise à mettre en place un modèle de développement national qui concilie les dimensions économiques, sociales, culturelles et écologiques tout en ayant comme points de repère les valeurs islamiques et les acquis de notre expérience tunisienne et de l'expérience humaine en général.

Le but de ce programme est de concrétiser les objectifs de la révolution, à savoir la création d'emploi, le développement régional, la lutte contre la corruption, l'incitation à l'investissement dans tous les domaines et la diversification des relations de coopération et de partenariat avec les pays frères et amis.

Il s'agit d'un modèle de développement par lequel nous honorons notre engagement envers notre peuple qui a lutté pour reprendre son destin en main.

« Et remplissez l'engagement, car on sera interrogé au sujet des engagements »

[Sourate Le voyage nocturne, 34]

حركة
النهضة

حزبية . عدالة . تنمية

PREAMBULE

Notre peuple se prépare à élire l'assemblée nationale constituante, exprimant ainsi sa souveraineté et concrétisant les objectifs de la Révolution qui tranchent avec la dictature et la corruption.

Le mouvement Ennahdha tient à rendre hommage aux martyrs qui ont redonné vie à la Tunisie et l'ont placée sur la voie de l'édification d'un État de liberté, de dignité et de justice.

Le mouvement Ennahdha, en tant qu'acteur responsable de la scène nationale, est attaché aux principes de coexistence et de consensus entre tous les tunisiens, sans exclusion ou discrimination et ce dans le cadre d'un régime qui préserve la liberté et la dignité du citoyen, promeut son développement et sa stabilité et respecte son aspiration à la fois à la modernité et à l'authenticité.

Pour toutes ces raisons, le mouvement Ennahdha place en tête des priorités de son programme la concrétisation des grands objectifs suivants :

1. L'instauration d'un régime démocratique fondé sur les principes de citoyenneté, libertés, dignité, primauté de la constitution et respect de la loi et, plus généralement, de l'ensemble des requis de la bonne gouvernance.
2. La mise en œuvre d'un plan socio-économique qui vise la création de l'emploi, la garantie du droit à la dignité, le développement régional équilibré et l'incitation à l'investissement.
3. L'édification d'une société moderne, harmonieuse, solidaire, enracinée dans son identité et ouverte sur son environnement.

حركة
النهضة

حزبية . عدالة . تنمية

LES PRINCIPES ET LES DIRECTIVES GENERALES

Pour une Tunisie de la liberté, de la justice et du développement

1. La Tunisie est un État libre et indépendant : Sa religion est l'islam, sa langue l'arabe, son régime la république et sa priorité la concrétisation des objectifs de la révolution.
2. Nous demeurons reconnaissants aux sacrifices et efforts déployés par les tunisiens et leurs pionniers à travers les générations, pour acquérir l'indépendance et fonder l'État tunisien moderne.
3. Nous percevons le mouvement Ennahdha comme étant un prolongement de l'école réformiste qu'a connu notre pays au dix-neuvième siècle et qui prônait la réforme politique, sociale et culturelle face à la colonisation et à la dépendance.
4. Nous croyons en l'être humain comme acteur et cible du développement global. Nous croyons également à la nécessité d'instaurer un système de valeurs intégré qui puise dans les valeurs authentiques de l'héritage culturel et civilisationnel de la société tunisienne et de son identité arabo-musulmane.
5. Nous œuvrons à l'instauration d'un régime républicain réel, qui tranche avec la dictature et la corruption et se base sur les principes de citoyenneté, de bonne gouvernance, de liberté, de démocratie, de l'État de droit, de stabilité politique, de dignité, de développement humain, de transparence et d'efficacité.
6. Nous considérons l'État comme une entité politique civile responsable du respect des libertés publiques et individuelles, ayant un rôle régulateur qui assure l'équilibre social et économique.
7. Nous appelons à l'élaboration d'un nouveau contrat social, fruit d'un consensus et d'un partenariat entre toutes les parties prenantes.
8. Nous œuvrons pour une société civile structurée et indépendante de l'État constituant ainsi une garantie contre la dictature politique et la tyrannie sous toutes leurs formes.
9. Nous œuvrons à la protection de la famille et de l'enfance, ainsi qu'au traitement des phénomènes du mariage tardif, de l'augmentation du taux de divorce et du vieillissement de la population.
10. Nous œuvrons à préserver les acquis de la femme et dynamiser son rôle dans les différents domaines, afin qu'elle contribue activement à l'essor de la société.
11. Nous optons pour une économie de marché sociale et solidaire, fondée sur la complémentarité des secteurs privé, public et solidaire. Nous encourageons l'initiative libre et la créativité, garantissons la concurrence loyale et incitons au profit légal.
12. Nous œuvrons au développement du secteur économique social et solidaire, de sorte que les institutions de la société civile puissent apporter leurs contributions au financement du développement, à l'activité économique et à la solidarité sociale.

13. Nous œuvrons à la réalisation du bien-être et de la prospérité de notre peuple, à travers l'accès à l'emploi, l'éducation, la santé, le logement et l'environnement propre et sain.
14. Nous œuvrons au développement de la coopération et du partenariat entre les États et les peuples, dans le cadre du respect mutuel et des intérêts communs.



حركة
النهضة

حسرية . عدالة . تنمية

LE VOLET POLITIQUE : LIBERTE, DEMOCRATIE ET POUVOIR AU PEUPLE

UN REGIME PARLEMENTAIRE QUI REMET LE POUVOIR AU PEUPLE

15. La souveraineté appartient au peuple qui l'exerce directement ou à travers ses représentants au sein d'un conseil élu. Nous préconisons un régime parlementaire, qui s'appuie sur un parlement composé d'une seule chambre, garantissant la séparation des pouvoirs.
16. Les libertés publiques et individuelles sont garanties, notamment la liberté d'expression, la liberté de s'organiser et la liberté de la presse. La torture est criminalisée.
17. La liberté de croyance et de pensée est garantie, de même que les droits des minorités religieuses.
18. Le multipartisme, l'indépendance de la justice, le respect des droits de l'Homme et de la dignité humaine ainsi que l'instauration de la justice sont garantis.
19. L'alternance pacifique au pouvoir.
20. Un gouvernement fondé sur un exécutif responsable devant le parlement, lequel élit le président de la République.
21. L'égalité des citoyens devant la justice.
22. Étendre le recours aux élections pour les postes de responsabilité et donner des prérogatives plus larges aux conseils régionaux élus.

DES INSTITUTIONS CONSTITUTIONNELLES INDEPENDANTES ET UNE SOCIETE CIVILE ACTIVE

23. Créer une cour suprême constitutionnelle qui contrôle la constitutionnalité des lois.
24. Garantir l'indépendance de la Cour des comptes, activer son rôle dans le contrôle, consacrer le principe de transparence dans la gestion financière et administrative et faire le meilleur usage des deniers publics.

25. Appuyer l'armée nationale avec les moyens matériels et humains nécessaires à l'accomplissement de sa mission principale dans la défense du pays et ses frontières et la contribution au développement.
26. Appuyer un corps de sécurité républicain qui veille à la stabilité du pays, préserve ses acquis dans le respect de la loi et des droits de l'homme
27. Fonder une haute instance indépendante qui supervise et développe le secteur médiatique.
28. Créer une instance nationale indépendante pour superviser les élections.
29. Renforcer l'indépendance de l'action syndicale.

PHASE TRANSITOIRE : CONSENSUS NATIONAL ET FOCALISATION SUR LES PRIORITES

30. Former un gouvernement d'union nationale, sur la base du consensus, en respectant les résultats des élections de l'assemblée constituante et en valorisant la compétence. Le gouvernement aura pour mission la réalisation des objectifs de la Révolution en priorisant les questions urgentes, à savoir l'emploi, le développement régional équilibré, la stabilité politique et le traitement des dossiers de corruption.

L'ADMINISTRATION : REFORME ET MODERNISATION

31. Une administration moderne qui allie l'efficacité au service des citoyens, la neutralité et l'égalité de traitement absolue.
32. Préparer le budget de l'État selon les meilleures pratiques internationales, en l'occurrence la budgétisation par objectifs.
33. Renforcer la décentralisation et alléger les procédures administratives.
34. Constituer une haute instance indépendante pour combattre la corruption et le clientélisme et activer les procédures de déclaration sur l'honneur des propriétés des hauts responsables.

UNE DIPLOMATIE ACTIVE QUI DEVELOPPE LA COOPERATION ET LE PARTENARIAT

35. Approfondir les relations de coopération et de partenariat équilibrées avec les pays frères et amis, dans le cadre du respect mutuel et des intérêts communs.
36. Respecter les accords internationaux entérinés.
37. Activer les instances de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) et développer le partenariat et la complémentarité avec les pays arabes et africains.
38. Développer les relations euro-tunisiennes, notamment avec les pays méditerranéens voisins, et œuvrer pour accéder au statut de partenaire privilégié de l'union européenne.
39. Développer les relations avec l'Amérique du Nord et le Japon sur la base des intérêts communs et œuvrer pour la création de zones franches.
40. Développer les relations avec les pays émergents de l'Asie et de l'Amérique latine et exploiter les opportunités entre les deux parties.
41. Soutenir les causes justes et les causes de libération nationales, et à leur tête la cause palestinienne.

حركة
النهضة

حسرية . عدالة . تنمية

LE VOLET ECONOMIQUE ET SOCIAL : JUSTICE, DEVELOPPEMENT ET PROSPERITE

UN MODELE DE DEVELOPPEMENT QUI CONCRETISE L'ESSOR ECONOMIQUE ET LE PROGRES SOCIAL

42. **Éléments du modèle** : Élargissement, diversification et complémentarité

- Élargir les partenariats dans le but d'ouvrir des perspectives à l'économie nationale :
 - Instaurer un marché maghrébin commun et renforcer les relations avec l'Union Européenne dans la perspective d'accéder au statut de partenaire privilégié.
 - Renforcer les investissements et les échanges commerciaux avec les pays arabes, tout en s'ouvrant sur les marchés africains.
 - Développer les relations de partenariat économique avec les États-Unis d'Amérique, le Canada et le Japon et élargir celles avec les forces économiques émergentes en Asie et en Amérique du Sud.
- Diversifier les secteurs productifs et renforcer l'intégration intersectorielle afin d'accélérer le rythme de croissance et relever la capacité concurrentielle de l'économie nationale.
- Diversifier les produits et sources de financement notamment ceux de la finance islamique.
- Revivifier le modèle de développement humain en puisant dans les valeurs authentiques de l'héritage culturel et civilisationnel de la société tunisienne et de son identité arabo musulmane. Ces valeurs qui prônent l'effort et l'excellence dans l'accomplissement du travail ; qui valorisent la créativité et l'esprit d'initiative ; qui récompensent les créateurs et favorisent l'entraide et la solidarité sociale.
- Réviser le découpage administratif actuel et étudier la possibilité de créer des districts de développement régional intégrant des pôles économiques et tenant compte des spécificités des régions pour une meilleure complémentarité entre celles-ci.

- La préservation de l'environnement et la rationalisation de l'usage des richesses naturelles.

43. **Le modèle de développement 2012-2016** : Reprise et excellence

- Réaliser un taux de croissance annuel moyen de 7 % sur toute la période 2012/2016, permettant de passer en 2016 à un revenu national disponible par habitant de 10 000 dinars, contre 6 300 dinars en 2011.
- Créer environ 590 mille emplois au cours du prochain quinquennat, ramenant ainsi le taux de chômage de 14.4% en 2011 à environ 8,5% à l'horizon 2016.
- Cibler un taux d'investissement de 31% du PIB en 2016, contre 25% en 2011.
- Contenir le taux d'inflation dans la limite de 3% en 2016 contre 5,5% en 2011.
- Le besoin de financement de l'économie nationale est évalué à 163 Milliards de Dinars sur toute la période 2012/2016. Ce besoin de financement sera assuré à hauteur de 67% par l'épargne nationale, de 6% par le financement extérieur générateur d'intérêt de la dette, alors que plus du quart de l'ensemble du financement extérieur sera assuré par le financement extérieur non générateur d'intérêt de la dette (soit 27%).

DES POLITIQUES ECONOMIQUES QUI REALISENT LES EQUILIBRES ET QUI CONCRETISENT LES OBJECTIFS

La politique fiscale

44. Elargir la tranche des revenus exonérés de l'impôt sur les personnes physiques de 1500 à 2500 dinars et augmenter les déductions communes au titre de chef de famille de 150 à 300 dinars, de 150 dinars pour tout enfant à charge au lieu d'un maximum de 90 et de 150 à 300 dinars pour tout parent à charge.
45. Procéder à une révision périodique du barème de l'impôt sur les revenus des personnes physiques.
46. Simplifier les conditions de restitution des reports en matière de TVA.
47. Porter les délais de déduction des pertes de quatre à cinq exercices, et permettre la déduction de celles réalisées au cours de l'exercice 2011 sans limitation de délai.
48. Revoir les dispositions du code d'incitation aux investissements dans le cadre d'une démarche de contractualisation qui lie l'octroi des avantages fiscaux à l'atteinte des objectifs économiques et sociaux.

La politique monétaire et financière

49. Atteindre l'objectif de faire de la Tunisie un centre financier régional à rayonnement international.
50. Assainir le climat des affaires pour inciter les hommes d'affaires à introduire leurs sociétés en bourse afin de transformer l'économie tunisienne d'une économie d'endettement à une économie de transformation.
51. Renforcer l'autonomie de la Banque Centrale et promouvoir son rôle dans le développement du secteur bancaire.
52. Prendre les dispositions nécessaires pour récupérer les biens pillés du peuple et les affecter aux priorités sociales, notamment l'emploi, la santé et le logement.
53. Instaurer la législation appropriée permettant la création de banques islamiques ou des fenêtres dans les banques existantes pour attirer des nouveaux produits financiers (sukûk).
54. Œuvrer pour l'adoption des normes comptables internationales pour les entreprises cotées en bourse.
55. Faire évoluer la législation, notamment celle touchant l'assurance maladie et l'assurance des moyens de transport vu leur impact sur le secteur de l'assurance.
56. Aménager le cadre juridique de l'assurance solidaire et encourager à en ouvrir des fenêtres au sein des sociétés existantes.

L'emploi : Un Droit et une Dignité

57. Créer environ 590 mille emplois au cours du prochain quinquennat, réduisant ainsi le taux de chômage à environ 8,5% à l'horizon 2016.
58. Relever le taux d'encadrement – surtout dans l'administration publique – pour absorber le plus grand nombre de diplômés du supérieur.
59. Accorder aux diplômés demandeurs d'emploi une réduction de 50% sur les tarifs des transports publics, ainsi que la gratuité des soins pendant 2 ans.
60. Améliorer progressivement le taux d'encadrement au sein des entreprises en faisant bénéficier les diplômés du supérieur de programmes de mise à niveau de leurs compétences et connaissances afin d'augmenter leurs chances d'insertion dans la vie professionnelle.

Le développement régional : Vers un rôle essentiel des régions dans la politique de développement

61. Election des conseils locaux et régionaux et leur implication dans l'élaboration des plans de développement.
62. Mises en place de mécanismes d'investissement destinés au financement des grands projets dans les régions intérieures.

63. Renforcer les établissements publics locaux et régionaux par les cadres nécessaires et élargir progressivement leurs prérogatives pour la mise en œuvre des projets de développement.
64. Procéder à l'élaboration de plans de développement locaux et régionaux qui tiennent compte des spécificités, des besoins et des ressources humaines et naturelles selon une approche participative.
65. Réaliser des projets créateurs d'emplois dans les régions démunies, tout en assurant le financement et l'accompagnement nécessaire aux promoteurs.
66. Identifier les zones d'intervention prioritaires et encourager les investisseurs privés à s'installer dans ces zones.
67. Encourager la création des micro-projets générateurs de revenus, tout en veillant à assurer le financement de ces projets et l'encadrement indispensable à leur réussite.
68. La mise en œuvre dès 2012 d'un programme urgent de développement local, destiné à améliorer les conditions de vie de la population dans les régions démunies. Ce programme concernera essentiellement l'amélioration de l'infrastructure de base, des services publics et de la couverture sanitaire.
69. Elaboration d'une stratégie nationale relative à l'infrastructure de base, aux grands équipements collectifs et aux zones d'activité industrielle dans l'objectif de développer les régions intérieures et assurer l'équilibre régional.

LES POLITIQUES SECTORIELLES

L'agriculture et la pêche : Sécuriser les besoins et développer les exportations

70. Actualiser la carte agricole et lier l'attribution des incitations aux systèmes de production.
71. Garantir la sécurité de l'approvisionnement en eau par une meilleure gestion des ressources hydriques, la rationalisation et la réduction de la consommation, l'exploitation efficace des ressources non traditionnelles et la généralisation de l'adduction en eau potable pour l'ensemble des localités.
72. Revoir le cadre législatif relatif aux structures professionnelles, notamment les groupements et les coopératives de services agricoles et développer les ressources financières de ces structures pour élargir leur représentativité.
73. Encourager les projets de développement agricole intégré dans le cadre d'une démarche d'investissement participatif en vue de préserver les ressources naturelles, améliorer les revenus des agriculteurs et améliorer la couverture forestière et pastorale.
74. Procéder, en collaboration avec les parties prenantes, à une révision générale du système de financement du secteur agricole, dans le but d'élargir le cercle des bénéficiaires et développer le secteur.

75. Améliorer la production et la productivité dans tous les secteurs agricoles, en adoptant des stratégies sectorielles appropriées qui équilibrent rehaussent les revenus des agriculteurs, répondent aux besoins du marché intérieur en produits de base et offrent de meilleures opportunités d'exportation.
76. Activer les lois destinées à limiter le morcellement des propriétés, en encourageant la fusion des parcelles, en limitant la partition des exploitations, en incitant à l'exploitation agricole par des entreprises familiales et en stimulant le marché immobilier.
77. Rendre plus transparents les contrats de location des terres domaniales, et ce conformément à de nouveaux cahiers des charges qui garantissent la rentabilité économique (produit et production), sociale (emploi des cadres) et écologique (pérennisation des ressources).
78. Traiter le problème de l'endettement chez les agriculteurs en incapacité de remboursement (au cas par cas).
79. Structurer les circuits de distribution et d'exportation dans le sens d'une meilleure valorisation des efforts de l'agriculteur et d'une augmentation de la part qu'il mérite de la valeur ajoutée.

L'industrie : Diversification, haute qualité et technologie de pointe

80. Aménager l'infrastructure industrielle et technologique dans l'ensemble des régions conformément aux normes internationales, moderniser les structures techniques de soutien, mettre à la disposition des prometteurs des locaux aménagés et miser sur les activités à haute valeur ajoutée technologique et sur les grands projets qui cadrent avec les spécificités de chaque région.
81. Ancrer la culture de la « Qualité Totale » (Total Quality), améliorer la compétitivité des entreprises industrielles et fonder un modèle d'entreprise citoyenne et responsable.
82. Améliorer le taux d'intégration du secteur industriel – notamment avec l'agriculture tout en encourageant l'implantation d'unités industrielles à proximité des zones de production agricole
83. Renforcer la recherche scientifique appliquée et l'innovation technologique et promouvoir le partenariat entre l'université et l'entreprise
84. Promouvoir et généraliser les technopôles en tant que facteur de développement régional et d'attraction des investissements dans les activités technologiques innovantes, ainsi que la création d'un centre national de prototypage industriel qui s'inscrira dans un cadre de partenariat entre l'université et le secteur industriel.
85. Faire émerger une nouvelle génération d'entrepreneurs aptes à investir dans les secteurs prometteurs, et ce en simplifiant les procédures et en assurant l'accompagnement approprié.

L'énergies et les mines : Développer les réserves et l'utilisation des énergies renouvelables

86. Exploiter et développer les ressources minières disponibles. Encourager l'investissement dans de nouvelles explorations, tout en définissant les solutions adéquates pour éviter les effets néfastes sur l'environnement.
87. Densifier les programmes de sensibilisation à la rationalisation de la consommation d'énergie et éveiller la conscience écologique chez le citoyen.
88. Faire évoluer le code des hydrocarbures et soutenir l'exploration et l'exploitation (l'extraction, le raffinage et la distribution) des hydrocarbures.
89. Généraliser aux différentes régions et aux différents secteurs l'utilisation des énergies propres comme le gaz naturel et l'énergie solaire.
90. Restructurer les entreprises nationales concernées par le secteur des énergies et des mines.
91. Moderniser le secteur des services pétroliers du pays en vue d'en faire une plateforme logistique pour les pays arabes et africains.

Le tourisme : Surmonter la crise et diversifier les produits

92. Élaborer une stratégie nationale de développement du tourisme sur la base d'une étude complète à laquelle contribuent tous les acteurs du secteur.
93. Diversifier l'offre touristique en développant le tourisme culturel (sites archéologiques), médical, écologique, saharien et sportif, tout en encourageant l'investissement dans le tourisme haut de gamme.
94. Traiter la question de l'endettement du secteur (au cas par cas), assister les institutions touristiques et les aider à surmonter les répercussions des événements de l'après-révolution.
95. Renforcer la compétitivité du secteur touristique en améliorant la qualité des services, modernisant le système de formation, soutenant le projet d'espace ouvert, instaurant la gouvernance touristique et appuyant la création d'une cellule de veille.
96. Promouvoir le tourisme intérieur, le tourisme familial, le tourisme solidaire, le tourisme de passage, les croisières, le tourisme maghrébin et arabo-musulman ainsi que l'incitation à la consommation en dehors des hôtels et la mise en place des nouvelles techniques d'animation touristique.
97. Diversifier l'offre touristique en développant le tourisme culturel, médical, écologique, saharien et sportif et encourager l'investissement dans le tourisme haut de gamme (tourisme d'affaires et de congrès).

L'artisanat : Innovation et ancrage

98. Créer des centres spécialisés pour développer les compétences dans des domaines de l'artisanat à haut potentiel exportateur et fortement créateur d'emploi.

99. Créer des villages de métiers d'art au sein des circuits touristiques et aider les artisans et les entrepreneurs à s'installer pour leur propre compte et à commercialiser leurs produits en vente directe aux consommateurs.
100. Dynamiser les structures intervenantes dans le secteur et créer les mécanismes appropriés pour minimiser la concurrence déloyale et dissuader les intrus étrangers au secteur.
101. Faire de la Tunisie un marché des produits artisanaux haut de gamme, moderniser les produits destinés à l'export tels que la céramique, la mosaïque, la tenture murale, la « chéchia », le tapis, etc. ... et soutenir les investissements dans le secteur.

Transports et logistique : Un réseau développé pour une meilleure compétitivité économique

102. Développer le réseau de transport maghrébin des personnes et des marchandises.
103. Consolider l'infrastructure, moderniser et rénover la flotte nationale du transport public et du transport multi-modal.
104. Parachever l'autoroute maghrébine et développer le réseau de transport des personnes et des marchandises entre les pays du Maghreb.
105. Accroître de 9 à 15% la contribution de la flotte maritime nationale au transport maritime à l'horizon 2016.
106. Moderniser le transport ferroviaire des voyageurs et des marchandises et accroître de 3 à 6% sa contribution dans le secteur du transport à l'horizon 2016.
107. Généraliser l'utilisation des nouvelles technologies pour une meilleure gestion du réseau, du trafic, de la sécurité et la modernisation des méthodes de travail.
108. Promouvoir le transport public, améliorer la qualité de service, renforcer la sécurité et réduire le problème de l'encombrement.
109. Accélérer la réalisation des plate-formes logistiques programmées (Radés, Jebel El Oust, Enfidha et Zarzis), en vue de consolider la contribution du secteur au PIB.

Pour une Tunisie pionnière dans les technologies de communication

110. Généraliser l'internet haut débit dans les zones industrielles et les équipements collectifs.
111. Encourager l'investissement national et étranger dans le domaine des technologies de communication, notamment dans le secteur de l'offshoring ainsi que la mise en place des locaux et des espaces appropriés.
112. Créer un deuxième technopôle – à l'instar d'El Ghazala – pour encourager les investissements dans ce domaine porteur.
113. Faire de la Tunisie un téléport entre les réseaux européens, maghrébins et africains.
114. Lancer un projet d'archivage électronique destiné aux marchés intérieur et extérieur.

115. Généraliser l'utilisation du GPS dans les différents moyens de transport publics et privés à l'horizon 2016.

Promouvoir le commerce, organiser les circuits et diversifier les échanges et les partenaires

116. Appliquer les règles de la concurrence et de la transparence dans les transactions commerciales et développer le système de contrôle des prix, de la qualité et de la conformité aux normes sanitaires.
117. Organiser les circuits de distribution et œuvrer à la diminution du nombre d'intermédiaires dans le domaine agricole en vue de la maîtrise des prix à la consommation.
118. Rationaliser la compensation et maîtriser et contrôler les prix.
119. Procéder à l'organisation du commerce parallèle notamment par la réservation des espaces appropriés.
120. Conquérir de nouveaux marchés, notamment africains, arabes, américains et asiatiques, à travers l'intensification des campagnes marketing.
121. Renforcer le partenariat commercial intermaghrébin en créant des zones franches communes.
122. Mettre en place une diplomatie économique et commerciale active qui développe les partenariats, diversifie les marchés et intensifie la présence tunisienne aux manifestations internationales.
123. Développer le commerce électronique.
124. Définir une carte nationale des activités commerciales respectant l'équilibre entre les grandes et moyennes surfaces et les petits commerçants.

L'aménagement du territoire et l'habitat

Un logement décent est un droit, le respect des plans d'urbanisme est un devoir

125. Mettre en place une instance supérieure d'aménagement du territoire chargée de la coordination des politiques et des programmes, l'élaboration du plan national d'aménagement du territoire et de son actualisation ainsi que la création d'un observatoire national disposant des bases de données et des cartes numériques appropriées.
126. Elaborer une politique de logement social répondant aux besoins des différentes catégories sociales.
127. Réviser le système de financement des logements sociaux en indexant les montants des crédits FOPROLOS aux fluctuations réelles des prix et sa généralisation aux non salariés à faibles revenus.
128. Elaborer un programme d'éradication des logements rudimentaires sur la base de critères objectifs définis au niveau local et régional.

129. Créer une réserve de logements publics locatifs (5 à 10% du parc immobilier dans chaque gouvernorat) et destinés aux nouveaux ménages, à ceux concernés par la mobilité professionnelle et à certains cas sociaux particuliers.
130. Organiser la profession de promotion immobilière en vue de renforcer le contrôle et le respect de la qualité et la maîtrise des prix.
131. Réhabiliter le parc immobilier dans les villes anciennes « Médinas » et préserver son caractère historique et social des altérations.
132. Lancer un programme de routes express afin de faciliter l'intégration des régions intérieures et frontalières dans le réseau d'autoroutes programmées ou déjà existantes.
133. Engager la réalisation des travaux de l'autoroute Enfidha-Kairouan-Sidi Bouzid-Kasserine et Gafsa

Un environnement sain pour une vie meilleure

134. Préserver le droit des générations futures à un environnement sain et assurer une égalité dans l'exploitation des richesses naturelles.
135. Atteindre un taux de couverture forestière de 16% à l'horizon 2016 et développer le mode de gestion durable des espaces forestiers et pastoraux.
136. Concrétiser le plan national d'adaptation aux changements climatiques et bénéficier des financements disponibles dans le cadre du mécanisme de développement propre du protocole de Kyoto.
137. Limiter la pollution dans les zones industrielles proches des villes, renforcer le contrôle environnemental, accélérer l'adhésion des entreprises au programme de mise à niveau environnementale et activer le rôle des Groupements de Maintenance et de Gestion des zones industrielles.
138. Promouvoir le réseau d'assainissement dans les agglomérations afin de généraliser le raccordement des différentes municipalités et agglomérations rurales.
139. Améliorer le cadre environnemental et esthétique des villes étant donné son impact sur la santé et le cadre de vie des citoyens, notamment dans les quartiers populaires et les agglomérations rurales.

LES POLITIQUES SOCIALES

L'essor social

Afin qu'il n'y ait plus un seul pauvre parmi les Tunisiens

140. Renforcer l'assistance aux familles démunies et sans soutien à travers l'augmentation des primes qui leurs sont allouées pour répondre aux besoins essentiels d'une vie décente ainsi que l'actualisation du registre de la pauvreté pour tenir compte des transformations sociales.

141. Accorder aux diplômés du supérieur en chômage appartenant à des familles nécessiteuses la gratuité de transport interurbain pour faciliter la recherche active d'emploi ainsi que la couverture sanitaire publique, selon des modalités et des cotas à fixer.
142. Prolonger l'octroi de la bourse universitaire pour une année supplémentaire aux étudiants issus des familles nécessiteuses afin d'assurer les meilleures conditions d'une recherche active d'emploi.
143. Adopter le mécanisme de l'habitat « coopératif » au profit des familles à revenus limités et incapables d'acquérir un logement par ses propres moyens.
144. Majorer le SMIG et le SMAG d'un point au dessus du niveau de l'inflation pour améliorer sensiblement le pouvoir d'achat de ces catégories.
145. Créer un fonds de chômage destiné à accompagner les licenciés. Ce fond sera financé par des fonds budgétaires et d'autres sources à définir avec les partenaires sociaux. Les modalités relatives à l'organisation et à la gestion de ce fonds seront précisées sur la base d'une étude.
146. Organiser une consultation nationale sur les mécanismes des réformes des systèmes des caisses sociaux et de l'assurance maladie.
147. Introduire un système complémentaire solidaire pour soutenir le régime des retraites.

La santé : Des services performants pour une meilleure santé

148. Améliorer le système de santé régional pour fournir tous les services médicaux spécialisés de qualité et équitables dans toutes les régions. Pour ce faire, il sera procédé à un découpage du pays en six grandes zones hospitalières reliées à des pôles hospitalo-universitaires modernes.
149. Procéder à la mise à niveau des hôpitaux régionaux dans un objectif de créer des « hôpitaux régionaux de nouvelle génération », comportant toutes les spécialités médicales, dotés d'équipements modernes et de capacités d'accueil suffisantes.
150. Lancer un programme spécial de recrutement de personnel médical et paramédical pour les régions de l'intérieur moyennant des incitations matérielles ainsi que l'application du principe d'alternance du travail entre les régions intérieures et côtières, jusqu'à l'âge de 40 ans, tout en encourageant l'installation dans les régions de l'intérieur.
151. Promouvoir la médecine préventive et les nouvelles spécialités (secourisme, psychologie, etc. ...), faire face aux maladies transmissibles et non transmissibles et renforcer les mécanismes de veille sanitaire contre les nouvelles maladies et épidémies.
152. Revoir les modalités de financement du secteur médical en vu d'impliquer le secteur associatif dans la création des cliniques.
153. Faire de la Tunisie un pôle de tourisme médical en s'appuyant sur une stratégie marketing destinées principalement aux marchés arabes, africains et européens.

L'éducation, l'enseignement supérieur et la formation

154. Garantir une qualité d'enseignement de haut niveau et introduire des réformes au niveau réglementaire, organisationnel, de gestion ainsi qu'au niveau des programmes tout en développant la recherche scientifique.
155. Confirmer le choix de l'école publique, sa gratuité et son caractère obligatoire, tout en considérant l'enseignement privé comme partie intégrante du système éducatif qu'il faut encourager et habiliter.
156. Relever la durée moyenne de scolarisation dans l'enseignement de base et du secondaire et œuvrer à réduire le taux d'abandon précoce de scolarité.
157. Réviser les critères d'octroi des bourses universitaires, augmenter sa valeur et élargir le nombre des bénéficiaires.
158. Lancer un programme d'extension et de réhabilitation des foyers universitaires, en collaboration avec le secteur privé et le secteur social. Ce programme devrait satisfaire en premier lieu l'hébergement des étudiantes.
159. Consolider le choix de l'enseignement technique spécialisé, créer un baccalauréat professionnel et relever le niveau de compétences des diplômés et leur employabilité.
160. Œuvrer pour que la Tunisie soit un pôle d'enseignement universitaire de renommée internationale à travers la modernisation de l'enseignement, l'utilisation des moyens efficaces et efficients, l'aménagement de l'infrastructure appropriée, l'adoption des nouvelles technologies, l'amélioration des programmes en relation avec les besoins du marché ainsi que le développement des connaissances scientifiques et académiques du corps enseignant.
161. Adopter la planification à long terme pour la mise en place d'un système éducatif répondant aux besoins du pays en matière d'économie du savoir.
162. Encourager le secteur privé à contribuer à la satisfaction des besoins de l'enseignement supérieur et inciter les universités étrangères de renommée internationale à s'installer en Tunisie.
163. Organiser des missions estudiantines auprès des pays développés afin de former les compétences et d'établir de nouveaux partenariats économiques.
164. Restructurer le secteur de la formation professionnelle et revoir son contenu pour répondre favorablement aux aspirations des jeunes et aux besoins des entreprises.
165. Ouvrir des passerelles entre la formation professionnelle et l'enseignement supérieur.

Les tunisiens à l'étranger : Associés dans les droits et les devoirs

166. Créer un Secrétariat d'Etat chargé des affaires des Tunisiens à l'étranger pour défendre leurs droits, assurer leur participation à l'effort de développement du pays et faciliter leur réintégration.

167. Encadrer les Tunisiens à l'étranger, consolider les liens avec leur identité arabo-musulmane ainsi qu'avec l'histoire et la langue du pays, et ce à travers la création des écoles et des lycées dans les pays d'accueil.
168. Organiser la migration dans le cadre d'accords bilatéraux et régionaux avec les pays concernés de la région méditerranéenne afin de garantir les droits des migrants.

La culture : Affirmer l'identité et s'ouvrir aux acquis humains

169. Protéger la créativité en promulguant des lois en la matière.
170. Créer et promouvoir les centres de recherche spécialisés dans les domaines de la pensée et de la culture.
171. Renforcer la décentralisation culturelle en élaborant des stratégies d'animation et d'équipement des institutions culturelles, et créer des complexes culturels dans les grandes villes et des centres culturels dans les autres délégations.
172. Approfondir le dialogue enrichissant entre la culture arabo-musulmane et les autres cultures.
173. Promouvoir le secteur de l'information.
174. Elaborer une stratégie de promotion du cinéma et du théâtre.
175. Promouvoir le patrimoine national et l'intégrer les circuits touristiques, notamment les sites archéologiques.
176. Numériser le patrimoine audiovisuel et le mettre à la disposition des chercheurs et des producteurs.
177. Promouvoir la lecture et réexaminer le mode de travail des bibliothèques publiques pour le mettre en diapason avec l'évolution technologique et culturelle.
178. Créer un musée national des arts plastiques et une académie des arts.
179. Renforcer le rôle des festivals et améliorer leur qualité pour qu'ils contribuent à l'animation des régions et la promotion des produits culturels particulièrement la production tunisienne.

VERS UNE SOCIÉTÉ PIONNIÈRE

La femme : Protéger les acquis et promouvoir le rôle

180. Préserver et consolider les acquis de la femme et considérer que la voie de sa promotion aux niveaux social, politique, culturel et économique restera ouverte aux initiatives et aux mesures.
181. Assurer l'égalité des chances entre la femme et l'homme pour l'occupation des postes de responsabilités administratives et politiques.

182. Garantir le droit de la femme au travail au même titre que l'homme.
183. Protéger la liberté de la femme contre toute imposition de style vestimentaire.
184. Consolider les acquis de la femme dans les domaines de l'éducation et de la culture et relever son niveau de compétences et d'expériences sociales.
185. Renforcer la participation de la femme rurale dans l'activité économique en garantissant ses droits, soutenant ses projets, lui accordant des crédits à des conditions avantageuses, l'accompagnant dans la commercialisation de ses produits et en lui assurant une couverture sociale.
186. Assurer la protection de la femme ouvrière contre toute forme de violation de sa dignité à travers la promulgation des lois.
187. Consolider les privilèges spécifiques à la femme qui allaite.
188. Rompre avec toutes les formes de discrimination et de violence infligées aux femmes.
189. Rejeter toute forme de marginalisation économique et sociale, notamment la fragilité de l'emploi féminin et l'exploitation de la femme dans le domaine professionnel.

Les jeunes : Pilier du progrès

190. Encourager les jeunes promoteurs, les accompagner dans la réalisation de leurs projets leur fournir les ressources nécessaires.
191. Créer une agence nationale de promotion du tourisme juvénile et des centres de séjour et d'accueil internationaux afin de promouvoir le tourisme et accueillir les événements internationaux de la jeunesse.
192. Réviser le cadre légal et institutionnel régissant les activités de la jeunesse et mettre à niveau tous les secteurs concernés afin de répondre aux attentes et aspirations des jeunes.
193. Restructurer l'Observatoire national de la jeunesse pour un meilleur diagnostic et analyse de situation des jeunes et de leurs aspirations.
194. Mettre à niveau et généraliser les clubs ruraux.
195. Renforcer la coopération avec les associations et les ONG internationales, notamment celles du Maghreb.
196. Soutenir l'action bénévole des jeunes et activer leur participation dans ce domaine.

L'enfance : L'espoir en l'avenir

197. Inclure les droits de l'enfant dans la Constitution.
198. Développer le réseau des clubs d'enfants afin de garantir les meilleures conditions d'animation, d'activités ludiques et de loisirs.
199. Activer le rôle de la société civile afin d'appuyer les efforts d'assistance au profit des enfants sans soutien familial et promouvoir la prise en charge familiale permettant un développement équilibré dans un cadre naturel.

200. Appuyer les programmes de santé préventive de l'enfant, en particulier dans les zones rurales, pour un dépistage et un traitement précoce des maladies.
201. Prendre soin des enfants privés de soutien familial et leurs assurer un encadrement leurs protégeant de la délinquance et de l'exploitation.
202. Prendre soin des enfants handicapés, soutenir leurs familles. et subvenir à leurs besoins socio-économiques.

La famille : Stabilité et bien-être

203. Préserver le tissu familial et inculquer l'esprit d'entraide et la culture de la concertation, lesquels garantissent la cohésion de la famille et sa stabilité.
204. Améliorer les ressources de la famille par des mesures économiques, sociales et culturelles qui haussent son niveau de vie et l'habilitent à jouer pleinement son rôle.
205. Adopter des politiques et prendre des mesures aidant les jeunes à fonder une famille et remédiant aux problèmes du mariage tardif.
206. Encourager les médias à défendre l'intégrité de la famille et l'immuniser contre tout ce qui menace sa stabilité.
207. Prévoir des mécanismes qui préservent l'harmonie familiale et endiguent les causes du divorce.
208. Prévoir des mécanismes qui assurent la garde des enfants dans certaines situations sociales qui menacent leur développement équilibré.
209. Revoir l'horaire de travail compte tenu des contraintes familiales afin de concilier de manière équilibrée travail et famille.

Le sport : Éducation et excellence

210. Soutenir l'investissement dans l'infrastructure sportive, promouvoir le sport d'élite et consolider la formation.
211. Revoir le cadre juridique régissant les associations sportives pour une meilleure gouvernance. Encourager le professionnalisme et identifier de nouvelles sources d'autofinancement pérennes.
212. Réhabiliter le sport scolaire et universitaire et multiplier les centres de formation liés à l'école de base.
213. Dynamiser la coopération sportive avec les pays étrangers, et notamment les pays maghrébins et arabes.

Le divertissement : Des besoins fondamentaux

214. Élaborer une stratégie nationale visant à créer des espaces de loisirs dans les diverses agglomérations urbaines, munis des équipements et services nécessaires.
215. Encourager l'investissement dans le domaine du divertissement et des activités annexes et notamment dans les régions défavorisées.
216. Encourager le tourisme intérieur.



حركة النهضة

حسرية . عدالة . تنمية

CONCLUSION

En présentant ce programme intermédiaire, le mouvement Ennahdha demeure persuadé que la renaissance globale de notre pays passe par l'élaboration d'un plan à long terme, qui met à contribution les meilleures compétences tunisiennes et les expériences réussies dans d'autres pays, loin des tiraillements idéologiques et politiques.

Le mouvement Ennahdha souligne avec insistance que la réussite dans cette démarche nécessite des efforts concertés de tous les tunisiens pour faire évoluer les mentalités dans le sens d'une consécration des valeurs du travail, du sérieux, du détachement, du respect de la loi et de l'accomplissement du devoir. Dieu l'Exalté a dit : « Dieu ne modifie pas l'état d'un peuple, avant que celui-ci ne change ce qui est en lui. », et cela ne serait pas bien ardu pour notre peuple.

Le mouvement Ennahdha rend de nouveau hommage à notre peuple, ainsi qu'à sa révolution qui a initié un grand mouvement d'émancipation dans le monde arabe. De même qu'il rend hommage aux luttes menées par les tunisiens de toutes tendances, notamment celles conduites par les martyrs et tous ceux qui ont subi la répression de l'ancien régime.

Le mouvement réitère son invitation à nos compatriotes, de toutes les tendances intellectuelles et politiques, à l'entraide et à la cohésion, pour franchir sereinement la phase transitoire et fonder la légitimité politique sur des bases solides, en l'occurrence l'égalité des chances, l'impartialité envers les différentes parties, l'acceptation de la différence et l'alternance pacifique au pouvoir.

Nous portons beaucoup d'espoir, à travers l'accomplissement des élections de l'assemblée nationale constituante, quant à notre chance à changer le visage de notre pays pour le meilleur.

« Seigneur, fais de cette cité un lieu sûr et accorde à son peuple la prospérité. » - [La Vache, 125]

النهضة

حزبية . عدالة . تنمية